

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 06 novembre 2025

n° 194-25 C

**Objet : RS - Projet de SCCV (société civile de construction vente) entre Cristal Habitat et la société CIS Promotion - Autorisation de prise de participation de Cristal Habitat au sein de la SCCV**

- date de convocation le 31 octobre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 51

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Marc Fleury
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert - Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Corinne Charles
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoza
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Jacques Henriot
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Philippe Marin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 3

Pascal Ginollin - Marcel Ferrari - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Alain Caraco à Pierre Brun - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Christelle Favetta-Sieyes à Christophe Pierretton - de Sandra Ferrari à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoza - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Franck Morat à Corinne Charles - de Raphaële Mouric à Cécile Trahand - de Gaëtan Pauchet à Farid Rezzak - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Aloïs Chassot - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Philippe Vuillermet à Florence Bourgeois

- conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Philippe Cordier - Céline Gendron - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Damien Regairaz - Sara Rotelli - Walter Sartori

### GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## Conseil communautaire du 06 novembre 2025

délibération n° 194-25 C

objet **RS - Projet de SCCV (société civile de construction vente) entre Cristal Habitat et la société CIS Promotion - Autorisation de prise de participation de Cristal Habitat au sein de la SCCV**

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, indique que la SEM Cristal Habitat, opérateur du logement sur le territoire de Grand Chambéry, sollicite Grand Chambéry aux fins de mener un partenariat avec la société CIS Promotion pour l'acquisition d'un tènement occupé en vue de réaliser une opération de logements sis 326 avenue Alsace-Lorraine sur la commune de Chambéry.

Ce tènement, composé d'une parcelle cadastrée BZ n° 102, est d'une surface totale d'environ 475 m<sup>2</sup>. Cette parcelle est actuellement occupée et jouxte la parcelle BZ n° 101 d'une surface de 660 m<sup>2</sup> acquise par Cristal Habitat dans le cadre d'une réserve foncière.

Ces deux emprises foncières permettraient de développer une opération d'environ 33 logements, représentant 2 300 m<sup>2</sup> de surface de plancher environ, dont :

- 8 logements sociaux,
- 7 logements en accession abordable,
- 18 logements en accession libre.

Aux termes de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, « à peine de nullité, toute prise de participation directe d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une autre société fait préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ou au conseil de surveillance en application du premier alinéa ».

Cristal Habitat sollicite dans ce cadre Grand Chambéry, actionnaire de la SEM, afin de l'autoriser à prendre des parts au sein de cette SCCV à créer avec CIS Promotion, à hauteur de 45 % du capital social de 1 000 €, la société CIS Promotion détenant alors 55 % du capital de la structure.

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, et le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1524-5,

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

**Vu** les statuts de Cristal Habitat,

**Vu** le courrier du 15 septembre 2025 de Cristal Habitat à Grand Chambéry sollicitant l'autorisation de l'actionnaire majoritaire pour la création de la SCCV entre la société CIS Promotion et Cristal Habitat,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Josette Rémy, Corine Wolff, Danièle Goddard, Sandra Ferrari, Raphaële Mouric, Florence Bourgeois, Michel Dyen, Gaëtan Pauchet, Pascal Mithieux, Thierry Repentin, Daniel Bouchet ne prenant pas part au vote), décide :**

**Article 1 : d'autoriser** au nom de Grand Chambéry, en tant qu'actionnaire de Cristal Habitat, la création d'une SCCV entre Cristal Habitat et la société CIS Promotion sur la commune de Chambéry,

**Article 2 : d'autoriser** la prise de participation de Cristal Habitat au sein de cette SCCV à créer avec CIS Promotion, à hauteur de 45 % du capital social de 1 000 €,

**Article 3 :** d'autoriser le président ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette délibération.

le président,  
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **194-25 C**

Objet de l'acte : RS - Projet de SCCV (société civile de construction vente) entre Cristal Habitat et la société CIS Promotion - Autorisation de prise de participation de Cristal Habitat au sein de la SCCV

Classification Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 06 novembre 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20251106-lmc1H34507H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34507H1

Date de transmission en Préfecture : 07 novembre 2025

Date de réception en Préfecture : 07 novembre 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 07 novembre 2025